LES FÊTES DU CINQUANTENAIRE DE LA FONDATION DE L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT, A ROUBAIX

La grande école roubaisienne « L'Institut Turgot » est une institution dont nous avons, maintes fois, vanté les mérites et dont l'installation actuelle est un modèle du genre, grâce à l'Administration Municipale ainsi qu'aux subventions de l'Etat. Fondée il y a 55 années, notre établissement d'enseignement professionnel a formé, grâce au dévouement des professeurs, ingénieurs et chefs d'ateliers, des hommes qui ont fait leur chemin dans la vie. Tous ces élèves ont formé un groupement qui s'intitule Association Amicale des Anciens Elèves de l'Institut Turgot et accusant, actuellement, un effectif de près de deux mille membres.

Cette association, qui a pris naissance en 1884, fêtait hier, dimanche, le cinquantenaire de sa fondation. Ce fait n'est pas très rare diront certaines personnes, mais ce qui en impose c'est le nombre des amicalistes réunis sous le même idéal laïque et se groupant sous les plis du même fanion.

La cérémonie du cinquantenaire remporta tout le succès qu'elle méritait. Dès hier matin, une foule nombreuse ne cessa de visiter les superbes et vastes installations modernes de l'Institut Turgot. Tout le monde resta stupéfait devant le gros effort produit depuis plusieurs années, pour que les élèves puissent acquérir le « bagage » nécessaire pour entreprendre la lutte pour la vie. Dans tous les compartiments, on n'entendait que des éloges sortir de la bouche des visiteurs qui s'attardèrent dans les classes, ateliers, laboratoires, etc... dont l'installation est parfaite et concorde magnifiquement avec les méthodes d'hygiène.

Le groupe des officiels photographié avant la cérémonie. Au premier rang : de gauche à droite, MM. DUPRÉ, VERLOMME, BERSEZ, LEBAS, LUC, GUILLON et DUBURCQ.

LA CÉRÉMONIE

A 11 h. 15, dans la salle des fêtes de l'Ecole, eut lieu la cérémonie du Cinquantenaire de l'Association des Anciens Elèves. MM. Gaston Duburcq, président de l'Amicale, et M. Turotte, directeur de l'Institut Turgot, reçurent les personnalités. Au hasard, nous avons noté la présence de MM. Luc, directeur général de l'Enseignement Technique, délégué officiel de M. le Ministre de l'Education Nationale ; Armand Guillon, préfet du Nord ; J.-B. Lebas, député-maire, conseiller général, et les Membres de son Administration Municipale, MM. le député Dupré et les adjoints Sory et Verbeurght ; Launay, inspecteur d'Académie, représentant M. Châtelet, recteur d'Académie ; Bersez, sénateur du Nord ; Vandevelde, député-bourgmestre de Mouscron ; Lacourt, député du Nord ; Mce Roger, vice-président de la Ligue Française de l'Enseignement ; Raffin, président de la Fédération Nationale des Anciens Elèves des Ecoles Professionnelles de France ; Dauchy, inspecteur général de l'Enseignement Technique ; le professeur Debeyre, président de l'Union Fédérale ; Grotard, président du Comité Départemental de l'Union des Sociétés d'Education Physique ; Verlomme, préfet, ancien secrétaire général de la Préfecture du Nord ; Christiaens Chulliat, chef de cabinet du Préfet du Nord ; Laforest et Charlier, inspecteurs primaires, et Prot, inspecteur honoraire ; Gahide, président de la Fédération des Délégués Cantonaux du Nord ; Chaellaye, directeur de l'Ecole Nationale des Beaux-Arts ; Mmes Couteaux, Zeller, Crinon, directrices du Collège, de l'Ecole Pratique et de l'Institut Sévigné ; MM. Bon, directeur de l'Institut Colbert ; Wagnon, Grimonpont, présidents des Fédérations des Amicales Laïques de Tourcoing, Wattrelos ; Mme Dupré, présidente de l'Union des Femmes de France ; MM. Willem, président de la Grande Harmonie ; Bousquet, prix de Rome, directeur de la Grande Harmonie ; Duboipaire, chef de la Caisse des Ecoles ; Mulot, commissaire central ; les Membres du Comité de Perfectionnement et de Patronage de l'Institut Turgot ; les Délégués Cantonaux ; les Membres du Corps Enseignant ; Connesson, sous-directeur, et les Professeurs de l'Institut Turgot ; les Présidents et Présidentes des Amicales Laïques de Roubaix ; Gadenne, représentant le Swimming-Club ; Robert, représentant la Fédération des Amicales Laïques de Roubaix ; Spriet A., représentant les Amis de Roubaix ; les Anciens Professeurs, MM. Napoléon Lefebvre, Lambert, Huret ; les Membres de la Délégation Parisienne de la Section Turgotine, MM. Dreyfus, Duhem, Lefort, Florquin, Bossut.

Dès l'entrée des personnalités dans la salle des fêtes, la Grande Harmonie joua une vibrante « Marseillaise », puis, avant l'ouverture de la série des discours, sous la baguette autorisée de Maître Francis Bousquet, elle interpréta, d'une façon impeccable et avec une maestria digne d'éloges, « La Marche Hongroise » de la « Damnation de Faust », « Danse Persane » de Guiraud, et l'ouverture du « Tannhauser » de Wagner. Des applaudissements nourris saluèrent cette superbe audition.

LES DISCOURS

M. Gaston Duburcq, président de l'Association, s'exprima en ces termes :

« Le privilège de la fonction me confère le grand honneur de saluer au nom de notre chère et puissante Association, les éminentes personnalités venues en cette mémorable journée nous témoigner leurs confiantes sympathies à l'œuvre à laquelle, ayant accordé le meilleur de nous-mêmes, nous sommes si profondément attachés.

« Qu'en cette séance solennelle du Cinquantenaire de la fondation de notre Association des Anciens Elèves mon premier geste soit placé sous le signe du souvenir douloureux à nos 129 camarades tombés au champ d'honneur, au cours de la grande tourmente et dont nous avons voulu perpétuer la mémoire en gravant leurs noms sur le marbre dans la cour d'honneur de cet établissement, et devant lequel, à l'issue de cette cérémonie nous nous inclinerons profondément.

« Permettez-moi de joindre, à l'évocation de ces héros martyrs et anonymes, nos sentiments de reconnaissance à celui qui, dans un autre ordre d'idées, fut une grande figure dans l'histoire de notre jeunesse scolaire, j'ai cité Charles Gernez, dont, en particulier, nous, les anciens de son heure, avons gardé le souvenir si vivace.

« Pensée affectueuse également à M. Caudrelier qui comme premier directeur n'assura que pour un court délai cette mission. A M. Gauthier, adjoint aux premières directions. A M. Lambert, sous la direction duquel se fit l'importante transformation de l'Ecole placée sous le régime du condominium.

« Il me plait d'évoquer ici le souvenir d'un de ceux qui, après notre regretté président M. H. Spel, fut dans notre vie amicaliste, un apôtre de l'idéal, notre regretté camarade président Edmond Willem, auquel j'eus l'honneur de succéder après avoir collaboré douze années à ses côtés. »

L'orateur fit ensuite l'historique de l'Association depuis sa fondation, en 1884, jusqu'à ce jour et il termina en déclarant que : « Animée de l'esprit le plus pur de fraternelle solidarité et de philanthropie notre œuvre s'inspire et se réclame des grands principes de l'idéal de laïcité.

« Son concours le plus absolu est acquis à l'Ecole publique républicaine et aux œuvres postscolaires et de prévoyance sociale. »

M. Turotte, directeur, déclara qu'en fêtant le Cinquantenaire de sa fondation, l'Amicale faisant preuve d'une grande vitalité, puisque l'Ecole compte 55 années d'existence. Il retraça ensuite l'historique de l'école dont les premiers cours furent donnés dans la rue du Vieil-Abreuvoir, le 28 mars 1879. Elle occupa, deux ans plus tard, l'immeuble de la rue de Soubise, servant, aujourd'hui, de Conservatoire de Musique. C'est en 1904, que l'Ecole Turgot s'installa rue du Collège, son effectif d'élèves augmentant sans cesse ne lui permettant pas de poursuivre l'œuvre d'éducation dans un local aux limites trop restreintes. Dès l'installation rue du Collège, l'enseignement prit une orientation nouvelle et, en 1906 était créé l'Ecole pratique de commerce et d'industrie. Ce fut le point de développement de l'Institut Turgot comprenant actuellement 29 sections de cours du jour, accusant un effectif de 831 élèves, et 107 sections de cours du soir, dont le nombre d'élèves se chiffre à 3.158. Il faut, pour arriver à former cette jeunesse 65 maîtres, professeurs, ingénieurs et contremaîtres ou chefs d'ateliers. Ce résultat se passe de commentaires.

M. Raffin rappela les fêtes du 45e anniversaire qui se déroulèrent il y a un peu plus de quatre ans, mais, dit-il, « nous fêtons aujourd'hui les noces d'or de l'Amicale des Anciens Elèves ». Il adressa des éloges à M. Duburcq et se déclara heureux d'assister à semblable cérémonie qui est à la base du développement de l'enseignement technique, du développement de la jeunesse dont les représentants seront les hommes de demain.

M. Lebas déclara vouloir oublier, pour un instant, sa fonction de premier magistrat de la ville de Roubaix et vouloir se souvenir de son passé, à Turgot, il y a bien des années, à l'école de la rue de Soubise. Il rappela ses joies d'antan et il se fit un devoir de reconnaissance envers les professeurs qui ont fait de lui et de ses camarades de classe, de véritables hommes. Il rendit un hommage à MM. Lambert et Napoléon Lefebvre dont il n'a jamais oublié les bonnes leçons.

« Chacun, dit-il, a suivi une voie différente soit dans le commerce, l'industrie, la finance, et d'autres, comme moi, la politique. Néanmoins, nous éprouvons le même plaisir de nous rencontrer en ce jour du Cinquantième anniversaire de l'A.A.E. de Turgot, all revit, en passant, l'ancienne école de la rue de Soubise et fit une comparaison avec l'important établissement scolaire qu'occupe, aujourd'hui, l'Institut Turgot.

L'orateur annonça : « Roubaix a fait un gros effort pour arriver à la hauteur de la renommée de la ville et, malgré les nombreuses critiques publiques, disant que les installations actuelles ont été très coûteuses, c'est l'ensemble de la cité qui en profite, et les efforts réclamés par l'intérêt général sont supérieurs aux intérêts particuliers. Il y a lieu de faire remarquer que les efforts pécuniers produits par la Municipalité roubaisienne pour réaliser l'œuvre magnifique de ce jour ont été sérieusement appuyés par l'Etat sous forme de subventions, suite à l'intervention de M. Labbé, alors directeur général de l'Enseignement Technique, dont la succession a été prise par M. Luc. »

M. Lebas termina en disant : « Pour la laïcité toujours plus étendue, pour le développement de l'école laïque ouverte à tous et accueillante pour tous, tous peuvent venir à l'école et, de ce fait, les amicales continueront à se développer. »

M. Guillon, préfet du Nord, salua la Ville de Roubaix, la Municipalité Roubaisienne, au représentant du Ministre et rendit hommage à Turgot, modèle de l'enseignement populaire ainsi qu'à son amicale, foyer d'amour et d'enthousiasme qui est une lueur pour l'humanité nouvelle. S'adressant à M. Luc, il reconnut les gros efforts produits par ce dernier pour un nouveau développement intellectuel. Après avoir causé de l'Ecole et de l'Association, M. le Préfet adressa ses chaleureuses félicitations à MM. Turotte et Duburcq.

M. Luc dit, qu'en qualité de successeur de M. Labbé, il marche sur les traces de son prédécesseur dont il veut assumer la continuité de ses efforts, et que celui-ci lui sert toujours de conseiller et de guide. Il fit ensuite l'éloge du Nord et il fit ressortir les ombres du chômage qui englobent tout notre département dans ses ténèbres profondes, rendant les foyers mornes et faisant subir les affres de la misère à tous les travailleurs. « Il est injuste, dit-il, que la même terre subisse les terreurs de la guerre et du chômage et que l'on constate que les habitants, qui ont besoin de Paix, supportent toujours les premiers coups. »

Il salua les personnalités présentes et déclara qu'il voyait en l'Amicale Turgot, le vrai sens français cherchant toujours à réaliser dans l'intérêt général et dans un bon esprit de camaraderie. Sa reconnaissance s'adressa à MM. Turotte et Duburcq et il termina en prêchant le développement de l'enseignement, ce qui permettra, tant au point de vue commercial et industriel, de rivaliser avec les pays concurrents.

Cette séance solennelle se termina par un pieux pèlerinage devant la plaque rappelant le souvenir des Turgotins tombés au champ d'honneur.

LE BANQUET

A 14 heures, toutes les personnalités se trouvèrent réunies dans la vaste et superbe salle Pierre de Roubaix, à l'Hôtel de Ville, où un repas fraternel et empreint du plus franc esprit de camaraderie réunit plus de quatre cents convives. Ces agapes étaient placées sous la présidence d'honneur de M. Luc.

A l'heure des toasts, prirent successivement la parole MM. Duburcq, président de l'Association des Anciens Elèves de l'Institut Turgot ; Jorion, vice-président du même groupement ; Robert, président administratif de la Fédération des Amicales Laïques de Roubaix ; Launay, inspecteur d'Académie ; Sellier, président de la Fédération du Nord des Amicales Laïques ; Lacourt, député du Nord ; Lebas, député-maire de Roubaix ; Guillon, préfet du Nord, et Luc, directeur de l'Enseignement Technique.

Durant le banquet un orchestre fit entendre toute la gamme des morceaux modernes.

La soirée se termina par une partie artistique qui permit d'applaudir Mme E. Lecomte-Drouffe, pianiste, professeur au Conservatoire de Roubaix ; Mlle O. Prolsy, soprano, grand prix d'honneur de la Ville de Roubaix ; Mlle Rithé Segaerd, 1er prix de diction et d'art dramatique du Conservatoire de Roubaix ; M. J. Bonnehon, professeur de diction et d'art dramatique au Conservatoire de Roubaix ; MM. A. Duhamel et E. Lecomte, violonistes, professeurs au Conservatoire de Roubaix ; M. Debruyne, alto ; G. Lechantre, violoncelliste solo du Grand Théâtre de Roubaix ; L. Delmulle, baryton d'opéra au Théâtre de Namur, ainsi que Mlle Rithé Segard et M. Jacques Bonnehon, ayant respectivement interprété le rôle de Guillemette et de Saint Honoré dans une pièce en un acte de MM. F. Galipaux et G. Timmory « Nous allons passer une bonne soirée ».

En résumé, excellente journée dont le souvenir restera gravé dans la mémoire des personnes ayant assisté au Cinquantenaire de l'Association des Anciens Elèves de l'Institut Turgot.

A l'issue du banquet, les distinctions suivantes ont été remises aux bénéficiaires :

Officiers de l'Instruction Publique

M. Henri Chevalier, directeur de la Clique Postscolaire de la Fédération des Amicales Laïques de Roubaix et délégué cantonal ; M. Edouard Gamain, ancien professeur de l'Institut Turgot en retraite.

Officiers d'Académie

M. René Pommier, membre du Conseil d'administration des Anciens de l'Institut Turgot, secrétaire de l'Association ; M. Arsène Spriet, membre du Comité de patronage de l'Institut Turgot ; Mme Rivière-Trial, déléguée cantonale ; M. Pierre Benoit, délégué cantonal.

Chevalier du Mérite Agricole

M. Albert Scouflaire, vice-président de la Fédération des Amicales Laïques de Roubaix.

Médaille d'Argent de la Prévoyance Sociale

M. Arthur Lambert, ancien professeur de l'Institut Turgot en retraite, délégué cantonal, administrateur de la Caisse d'épargne.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Michel Dujardin, rue de Florence, 7. — Marie Strat, rue de l'Ouest, 11. — Andrée Lahousse, rue de l'Ommelet, imp. H.-Vernet, 13.

Publications. — Henri Witdouck, trieur, à Mouvaux, et Yvonne Liagre, piqûrière, boulevard de Metz, cour Deschamps, 2. — Charles Duyser, employé de banque, à Armentières, et Céleste Windels, s.p., rue Lacroix, 82. — Henri Deschamps, apprêteur, boulevard de Metz, C. Saint-Henri, 29, et Thérèse Mestdagh, confectionneuse, rue d'Arcole, 21.

Décès. — Jean Kundrak, 58 ans, rue du Grand-Chemin, 105. — Robert Choue, 13 ans, avenue A.-Motte, 81. — Germaine Rasson, épouse Temperman, 33 ans, rue des Longues-Haies, C. Vroman, 34. — Louise Delebassée, épouse Hourdeau, 62 ans, rue du Coq-Français, 122.

WATTRELOS

RENOUVELLEMENT DES CARTES DE PAIN

Demain, mercredi, distribution des nouvelles cartes de pain suivant l'horaire ci-après :

A 19 h. 15 (c'est-à-dire après le pointage des chômeurs) et jusque 10 h. 30 : Rues des Trois Pierres, Nunzesser et Coli, Saint-Antoine, des Lilas, de la Potente, du Fleury, avenue Florin, les Carrières Vermotte, Rasson, Bonte, Delva, Sx. Cocheteux, Coussement, Grimonprez, rue et place Saint-Gérard.

De 10 h. 30 à 12 h. : Le Haut Vinage, avenue Jean Castel, rues de la Martinoire, du Moulin Tonton, du Petit Moulin, des Villas, du Virolois, le Vinnoute, rue Saint-Vincent de Paul, Rangée Moutarde.

De 14 h. 30 à 16 h. 30 : Le Breuil, rue des Ballons, des Lys, de Verdun, Blanche, Paule, Blériot, du Petit Tournai.

Les intéressés sont priés de se présenter porteurs de leurs pièces d'état civil.

Les riverains qui s'approvisionnent en Belgique seront convoqués à une date ultérieure.

Mutuelle Wattrelosienne. — Demain mercredi, 6 juin, à 19 h. 30, réunion du Conseil d'administration, chez Henri Defrennes, Grand'Place, pour rendre visite à leur collègue Achille Delcroix.

A la Musique Municipale. — Ce soir, mardi, à 20 h., répétition générale, au siège, Café Deltour, 22, Grand'Place.

S.O. Wattrelosien bat S.O. de Tourcoing par 4 buts à 1. Tourcoing se présente à 10, mais Wattrelos est de suite réduit au même nombre par la blessure de Piovie, mais prouvant que l'entraînement lui a profité Wattrelos pratique un superbe jeu d'équipe qui lui assure l'avantage par le score mérité de 4 à 1. Tous les joueurs sont à féliciter, une mention spéciale à l'avant-centre Plouvier Jules qui marqua trois buts.

La braderie de la rue du Moulin et de la rue Thiers. — C'est le lundi 18 juin (ducasse) qu'aura lieu la grande braderie annuelle de la rue du Moulin et rue Thiers. Le Comité s'occupe activement pour donner à cette fête tout l'éclat désirable et qui remporte chaque année un grand succès. Un grand jeu de dés (421) sera donné chez Louis Bénit, rue du Moulin, 26, au profit du bureau de bienfaisance. Le mardi 19, aura lieu à 19 h. 30 l'élection du maire de la commune libre du Moulin, avec la participation de la grande fanfare du Moulin.

Cœcilia du Crétinier. — Ce soir mardi 5 juin, à 19 h. 30, répétition générale. Instructions pour le festival d'Armentières de dimanche prochain.

Etat Civil. — Naissances. — Marie-Thérèse Dumord, rue St-Gérard, 13. — Brigitte Bulteel, rue Royale, 33.

Publication. — Marcel Lebrun et Bernadette Vercleven.

Décès. — Renée Delecluse, 2 ans, rue Neuve, 36.

CROIX

Union mutuelle croisienne. — L'assemblée mensuelle de l'Union mutuelle croisienne aura lieu samedi prochain, dans l'ordre suivant : à 19 h. 45, chez M. Henri Cocheteux, rue d'Hem, ouverture du bureau pour la perception des cotisations, nouvelles adhésions, contrôle des cartes, inscription pour les jeux, jeux de dés.

De service, les secrétaires et trésoriers et MM. G. Mesplomb et M. Lens. Chaque équipe de dix joueurs se rendra ensuite chez M. Oscar Olive, rue Verte, pour le jeu de boules à la platine ; de service, MM. Tourtois, De Meire, Laridon, Merlevède. Distribution des prix, MM. G. Duquesne et J. Leman.

Le rebattage se fera par le tirage au sort.

Musique municipale. — Ce soir, à 2 h., répétition générale, instructions pour la sortie à Armentières. Présence indispensable.

Etat Civil. — Naissance. — Hellemans René, rue des Pilons, 7.

Décès. — Degezelle Jacqueline, 3 ans, rue Verte, cité Droissart, 5.

WASQUEHAL

Une mauvaise chute. — A l'Energie Electrique, l'ajusteur Georges Duquesnoy, 70 ans, place de l'Abattoir, cour Flipo à Roubaix, a fait une chute dans la chaufferie où il était occupé à un distributeur de charbon. Il porte des contusions du coude et de la fesse gauches, ainsi qu'au cuir chevelu : 12 jours de repos.

Blessé au cours d'une ascension. — A l'usine de Saint-Gobain, l'aide tuyauteur Gustave Bélaen, 22 ans, demeurant à Croix, 6, rue de la Pannerie, a été piqué par un clou dépassant d'une échelle sur laquelle il était monté pour faire une réparation. Le blessé qui porte des plaies contuses du pouce gauche devra observer un repos de 10 jours.

La statistique du chômage. — Pour la semaine du 28 mai au 3 juin, on comptait au fonds municipal de chômage 340 chômeurs complets (268 hommes et 72 femmes). Le montant des allocations qui leur ont été servies s'est élevé à la somme de 24.685 fr. 50.

Avis aux mamans. — Aujourd'hui mardi, à 15 h., consultation des nourrissons à la salle des fêtes de la Mairie.

Prochaine manœuvre des pompiers. — Jeudi prochain 7 juin, le Corps des tera une manœuvre démonstration sur divers points de la commune, avec l'autopompe et les lances. Rendez-vous des pompiers à l'Usine Hannart, rue de Flers, à 18 h. 30.

Pour une belle œuvre. — Le Comité de l'Harmonie La Jeune France organise les dimanches 10 et 17 juin, un grand concours de dés au profit d'un de ses membres nécessiteux sous les drapeaux. Ce jeu qui est doté de 200 fr. de prix en espèces et nombreux lots en nature aura lieu de 8 à 20 h., chez M. Dunslager, 8, rue Pasteur, M. Alphonse Delannoy, rue des Villas, et chez M. preau. Le rebattage définitif aura lieu le lundi 18 juin, à 20 h., chez M. G. Dunslager, rue Pasteur.

Une réunion des bouchonneux du Noir Bonnet. — Les membres de la Société de bouchonneux « Les Francs Butcheux du Noir Bonnet » se sont réunis au nombre d'une trentaine, dimanche dernier, à 11 h., au siège, Café G. De Puels, 66, rue des Villas, sous la présidence de M. Jules Depoortère, entouré de MM. Emile Durieux et René Dal, membres de la commission. En ouvrant la réunion, le président remercie les sociétaires d'être venus en si grand nombre et donne ensuite un aperçu de la situation morale et financière du groupement. L'assemblée décide ensuite de donner le concours annuel le dimanche 22 juillet, tandis que le banquet annuel aura lieu dans le courant d'août. Les sociétaires se rendirent ensuite au jeu, et après avoir disputé les prix du mois, la réunion s'acheva au milieu des chansons.

Pour une œuvre de bienfaisance. — Le Comité des fêtes du quartier des Boers, fait savoir que le porc offert par M. Morael, son président d'honneur, sera joué aux dés, dimanche prochain 10 juin, jour de la course cycliste, dans tous les cafés du quartier adhérents à la fête. Le rebattage définitif aura lieu le même jour, à 20 h., chez M. Decavele, café du « Gauquier ».

Inscription des nouveaux chômeurs. — Les inscriptions des nouveaux chômeurs ne sont reçues à la mairie, 3e guichet, que le mardi et le jeudi, de 9 à 11 h. Se munir des cartes d'assurances sociales et de pièces d'identité.

Chiffre d'affaires (Capreau). — Le paiement de la taxe sur le chiffre d'affaires aura lieu au débit de tabac, 90, rue de Tourcoing, le jeudi 21 juin, de 9 à 11 et de 14 à 16 h., pour les commerçants payant mensuellement.

Consultation des nourrissons. — Mardi à 15 h., à la salle des fêtes de la mairie, consultation des nourrissons et jeudi, à 14 h. 30, à l'école maternelle du Capreau, pour les lettres A à L. Présence obligatoire pour les nourrices et les mères percevant la prime d'allaitement maternel.

Etat civil. — Naissance : Christian Lesaffre, rue Ferrer, 6.

Publication : Joseph Roeland, mécanicien, rue de Lille, 44, et Rosanne Moudart, repasseuse, à Marcq-en-Barœul.

Décès : Jeannine Dujardin, 5 mois, rue Coli, 261.

FLERS

Au coin de terre familial de Flers-Breucq. — La Commission de la nouvelle société de jardins ouvriers de Flers-Breucq s'est réunie sous la présidence de M. Georges Wibaux, qu'entouraient les membres du Comité de direction.

Au cours de la séance qui revêtait un caractère particulier, en raison de la fondation définitive de l'œuvre, le rapport du secrétaire sur l'application imminente des avantages signalés à la réunion du 29 avril a été approuvé à l'unanimité.

Il a été décidé qu'une nouvelle assemblée générale aurait lieu le dimanche 10 juin 1934, à 18 h., au siège « Café Coucke », angle des rues Jean Jaurès et de Wasquehal, à Flers-Breucq.

La Commission fait appel aux Flersois pour assister nombreux à cette belle manifestation d'entr'aide sociale au cours de laquelle une conférence sera faite par M. l'abbé Declercq, professeur d'horticulture.

En clôture sera tirée une grande tombola entre les membres adhérents. Jardiniers et amateurs de culture, inscrivez-vous.

LEERS

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni samedi, à 18 h., à la mairie, sous la présidence de M. Emile Duez, maire. Quinze conseillers municipaux étaient présents.

Après la lecture du compte rendu de la dernière réunion, M. le maire se retire afin que soit donné le compte rendu administratif de 1933. M. Alfred Echevin, doyen d'âge, prend la présidence.

Le compte administratif de 1933 s'établit comme suit : recettes, 786.778 fr. 09 ; dépenses, 628.263 fr. 06, ce qui fait un excédent de recettes de 158.515 fr. 03.

M. le maire revient en séance ; tous les conseillers se tiennent debout ; M. Alfred Echevin félicite M. le maire de sa bonne gestion.

M. le maire remercie les conseillers et leur demande une plus grande assiduité aux réunions, surtout concernant l'heure de l'ouverture des séances.

« Nous ferons, dit-il, tout notre possible pour que les impôts ne soient pas augmentés. »

Budget additionnel pour 1935. — Les recettes et les dépenses prévues s'équilibrent à 158.515 fr. 03.

Eclairage du Gibraltar. — A la demande de M. Fromentin, un débat s'élève au sujet de l'éclairage public du quartier du Gibraltar Droit. C'est le seul de la commune qui ne soit pas encore éclairé. M. Fromentin fait remarquer que le Gibraltar gauche est, lui, très bien éclairé.

M. Pottier fait remarquer qu'éclairer le Gibraltar droit, c'est fournir de la lumière gratuite aux habitants de Néchin, composés surtout de commerçants. Il demande que M. le maire soit autorisé à s'aboucher avec le bourgmestre de Néchin pour qu'un accord intervienne le plus tôt possible entre les deux communes.

M. le maire accepte cette mission, à condition, dit-il, qu'on ne soit pas « farcé » comme avec la réfection du pavé.

Fournitures scolaires. — Le cahier des charges pour les fournitures scolaires de 1934-1935 est approuvé.

La séance se termine par les demandes d'assistances.

Comité des Loisirs. — Ce soir mardi, à 20 h., au patronage Saint-Louis, rue du Cimetière, réunion générale. Des questions très importantes sont à l'ordre du jour.

Etat civil. — Publication : Paul Losfeld, traceur en chaudronnerie à Toufflers et Denise Vanspeybroeck, brodeuse.

Décès : Clara aquet, 64 ans, 93, rue de Roubaix.

Le recensement des blés. — Ce recensement vient d'être effectué dans la commune. Il en est résulté que 86 cultivateurs ont ensemencé une superficie de 127 ha. 18 a., 22 ca.

D'autre part, le recensement des stocks de blé existant à la date du 5 mai chez les cultivateurs et meuniers accuse un total de 665 quintaux de blé encore détenus par les intéressés.

Concours de coqs. — Dimanche 10 juin concours de coqs chez M. Georges Détremmerie, place Sadi-Carnot. 25 fr. pour 80 fr., organisé par Dupuis, Blin et Détremmerie. Tirage au sort à 17 h. 30 ; mise au parc à 18 heures.

Fanfare Saint-Vaast. — Aujourd'hui mardi, à 20 h., répétition générale en vue du concours de dimanche 17 juin.

Pointage des chômeurs. — Aujourd'hui mardi, à 15 h., à la mairie.

LYS

Résultat d'adjudication. — La Commission municipale s'est réunie en mairie de Lys pour procéder à l'adjudication des travaux d'aménagement du terrain de sports et de jeux de la rue du Colisée. Le premier lot d'un montant de 48.352 fr. prévu au devis pour les clôtures ; pistes et dallage du préau a été adjugé à M. Decuyper, de Neuville-en-Ferrain pour le prix forfaitaire de 38.580 fr. ; le second lot d'un montant de 19.637 fr. comprenant la maçonnerie béton, canalisation, etc., a été adjugé à MM. Cailleau frères, entrepreneurs à Lys, pour le prix forfaitaire de 16.985 fr. et le troisième lot d'un montant de 2.424 fr. comprenant les travaux de menuiserie a été confié à MM. Frappé père et fils de Roubaix, pour le prix forfaitaire de 2.000 fr. Ces travaux vont être entrepris d'urgence afin que le terrain municipal soit complètement aménagé pour les vacances prochaines.

LA NOUVELLE POSTE DE CHÉRENG

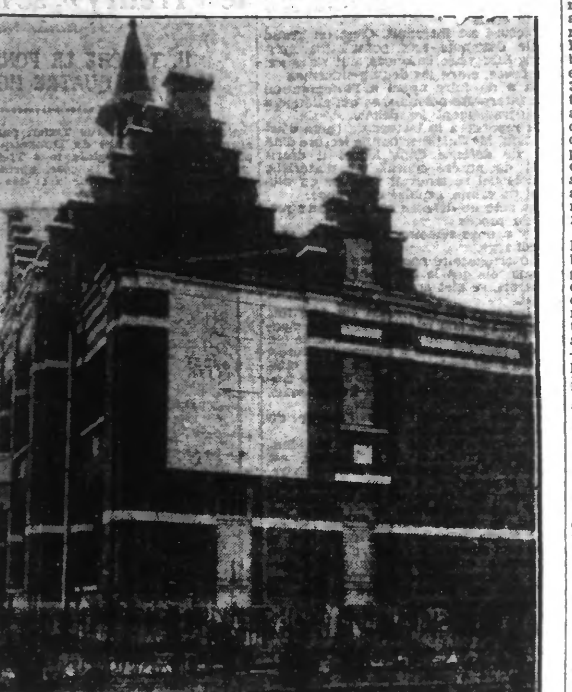

LE NOUVEAU BUREAU DE POSTE DE CHÉRENG
(Photo Lepreître, Baisieux)

Les habitants de Chéreng et alentours ont appris avec plaisir que les services des postes vont être transférés, le 9 juin prochain, dans le nouveau local réservé à cet effet, dans une annexe de la future mairie.

L'ancienne poste à l'aspect quelque peu minable, ne répondait vraiment pas aux multiples besoins de l'important trafic postal qui s'effectuait à Chéreng.

Cette localité, qui compte 26 abonnés, dessert en effet les communes de Gruson, 436 habitants ; d'Anstaing, 842 habitants ; de Tressin, 650 habitants, et Chéreng, 1.613 habitants, soit 3.541 desservis.

Le sympathique receveur, M. Jean Vandenneeckhoutte est aidé dans cette tâche importante de trois dévoués facteurs : MM. Vandromme, Olive et Lerouge, et d'un rapide porteur de dépêches, le jeune Droissart.

Or, tout cela s'opérait dans une petite pièce d'une maisonnette située sur la grand'route. Service téléphonique, dépouillement du courrier, service du bureau. Une seule fenêtre éclairait le bureau de poste.

Dans l'annexe de la mairie, les desservis auront à leur disposition une belle salle d'attente. Le local a été disposé pour donner toute satisfaction possible aux divers services postaux.

M. Jean Vandeneeckhoutte ne nous a d'ailleurs pas caché sa satisfaction à ce sujet. Nous ne pouvons que féliciter le Conseil municipal de Chéreng, qui a à sa tête M. Lepers, maire, d'avoir su concevoir une nouvelle poste appelée à rendre les plus utiles services tant à la population de Chéreng qu'à celle des communes en dépendant.

LYS-LEZ-LANNOY

AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Adolphe Lorthioir ; 16 conseillers étaient présents.

Subsides divers. — Un subside de 1.000 francs est voté en faveur de la société de gymnastique «L'Avant-Garde» pour permettre aux membres de cette société de prendre part au concours de Braine-le-Comte (Belgique), qui aura lieu en juillet.

Auteurs et compositeurs de musique. — Le Conseil adopte un projet de contrat qui sera passé entre la ville de Lys et la Société des Auteurs et Compositeurs de musique, pour les concerts organisés à la salle municipale des fêtes.

Avenue des Platanes. — Dans une précédente réunion, le Conseil avait fait dresser un dossier pour la reconnaissance de la rue particulière dite avenue des Platanes. La rue dont le classement est projeté a une longueur de 705 mètres et une largeur de 14 mètres. Cette avenue part du chemin de grande communication n° 6 dit rue de Leers et aboutit au chemin vicinal ordinaire n° 5, dit rue du Vert-Pré. Le profil en travers de la voie se compose d'une chaussée en blocks asphalt de 6 m. 50 de largeur entre bordures et de deux trottoirs de 3 m. 75 de largeur chacun. Sous les trottoirs, les canalisations d'eau, de gaz ainsi que des aqueducs en tuyaux de ciment sont posés, de même que les canalisations électriques et l'éclairage public. Les lotisseurs ont demandé le classement de cette artère dans le réseau des chemins ruraux. Le Conseil adopte le projet définitif qui sera transmis à M. le Préfet afin de procéder aux formalités réglementaires.

Budgets divers. — Le Conseil adopte les différents comptes et budgets du bureau de bienfaisance. Les comptes de gestion et administratifs sont arrêtés comme suit : recettes, 72.382 fr. 98 ; dépenses, 50.419 fr. 30 ; excédent de recettes, 21.963 fr. 68. — Budgets additionnels : recettes, 21.963 fr. 68 ; dépenses : 18.000 fr. ; excédent : 3.963 fr. 61. — Budget primitif 1935 : recettes et dépenses : 39.888 francs. — Budget vicinal : propositions des agents du service vicinal, 14.350 fr. ; recettes et dépenses admises, 11.118 francs.

Compte administratif. — M. Jean-Baptiste Carette prend ensuite la présidence, pour l'examen du compte administratif du maire. Ce compte est approuvé à l'unanimité ; il porte, en recettes ordinaires et extraordinaires, la somme de 2.118.368 francs ; en dépenses ordinaires et extraordinaires, 1.993.609,25 d'où un excédent de recettes se montant à 254.759 francs. M. Carette fait l'exposé de la situation financière et, lorsque M. le maire rentre en séance, il le félicite de sa sage gestion et le Conseil, à l'unanimité, lui vote des félicitations.

Chapitres additionnels. — Le budget additionnel est ensuite dressé. Il porte, en recettes, la somme de 580.627 fr. et, en dépenses, celle de 575.869 francs.

Le projet du budget de 1935 est ensuite dressé ; il accuse, en recettes et dépenses ordinaires, la somme de 1.279.405 francs ; en recettes et dépenses extraordinaires, la somme de 195.598 fr.

Vêtements chauds. — L'assemblée décide de faire distribuer à chaque élève, à l'approche de l'hiver prochain, un pull-over. Cette distribution a lieu chaque année ; il sera fait appel aux maisons de bonneterie afin d'obtenir les prix les plus intéressants. Les offres sont reçues dès maintenant à la mairie.

Lois d'assistance. — Conformément à la nouvelle loi des finances du 28 février 1934, le Conseil prend connaissance de la procédure d'admission au bénéfice des diverses lois d'assistance et désigne MM. Pierre Joveneau et Jules Liagre, adjoints, pour suppléer M. le maire à la commission cantonale en cas d'empêchement de ce dernier.

Bureau de bienfaisance. — M. Charles Bauer est nommé délégué de l'assemblée en remplacement de M. Delacroix à la commission administrative du bureau de bienfaisance. Le Conseil prend acte de la lettre de la famille Delacroix remerciant la municipalité des marques de sympathie qu'elle a adressées lors du décès de M. Jules Delacroix, conseiller municipal et membre de la commission.

Institut Pasteur. — Acte est donné de la lettre de remerciements de l'Institut Pasteur pour la subvention accordée annuellement. Le Conseil siège ensuite à huis clos pour délibérer sur les diverses affaires d'assistance.

Une plainte pour vol. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malandrins se sont introduits dans une remise appartenant à M. Gustave Durieux, habitant avenue des Platanes. Coupant, à l'aide d'une pince, la fermeture d'un pigeonnier, ils firent main basse sur quatre pigeons de race. Plainte a été déposée et la police enquête.

Amicale Ferdinand Buisson. — Pour permettre aux amicalistes d'assister aux fêtes du dixième anniversaire de la Fédération des Amicales du Nord, le 17 juin, à Lille, la commission a décidé d'organiser cette journée.

Moyennant la somme de 6 fr. 50 par personne, tous les amicalistes et amis de l'école ainsi que leur famille pourront avoir le voyage aller et retour et assisteront au banquet organisé par l'Union et la Ville de Lille à la Foire Commerciale.

Les inscriptions seront prises jusqu'au vendredi 8 juin : 1° à l'école communale de filles, rue Jeanne-d'Arc ; 2° à l'école communale de garçons, rue de la Mairie ; 3° chez . Debouvries, 106, rue Jules-Guesde ; 4° chez M. Baert, 69, rue de Leers.

Etant donné l'importance de cette fête, la commission espère grouper tous les amis de l'école laïque.

Tourcoing

BUREAUX : Rue Fidèle-Lehoucq, 3, à TOURCOING. — Téléphone 8-85.
DÉPOT DE VENTE : 14, rue Fidèle-Lehoucq.

LA CHAMBRE DE COMMERCE SE PRONONCE CONTRE LE PRIVILÈGE DES BOUILLEURS DE CRU

La Chambre de Commerce de Tourcoing, au cours de sa dernière réunion a procédé aux délibérations suivantes :

RÉFORME DES ASSURANCES SOCIALES. — La Chambre de Commerce de Tourcoing s'est associée au vœu émis par l'assemblée des Présidents des Chambres de Commerce de France, et émet le vœu :

« Qu'il soit procédé d'urgence, à une refonte totale de la loi du 5 avril 1928, sur les Assurances sociales, comportant soit le retour à un régime d'assurances facultatives, très largement favorisées, soit une remise en application par paliers ;

Qu'à défaut, la révision de la loi comprenne notamment : la gestion de l'Assurance-maladie par la Mutualité ; l'abandon de la capitalisation remplacée soit par un système mixte de capitalisation et de répartition, soit par un système d'épargne individuelle ; et finalement, une considérable simplification des méthodes actuelles, ainsi qu'une importante réduction des cotisations et charges diverses ».

COOPÉRATIVES DE PRODUCTION. — La Chambre de Commerce émet le vœu :

« Que soit révisé le statut juridique et fiscal des coopératives de production en vue de les faire rentrer dans le droit commun.

» Elargissant le champ d'application du vœu émis par l'Assemblée des Présidents, la Chambre demande que tout ce qui est contenu dans ce vœu soit également appliqué aux Coopératives de consommation ».

Le Privilège des Bouilleurs de Cru

Le privilège des bouilleurs de cru consiste dans la facilité accordée à ceux-ci de distiller, sans déclaration préalable, et avec la dispense de subir les visites et les vérifications des agents des contributions indirectes, les marcs, vins, cidres, poirés etc... provenant exclusivement de leurs récoltes. Cette facilité entraîne, pour ces bouilleurs, l'autorisation de consommer cet alcool en franchise, pour eux, leur famille et leurs domestiques.

Ce privilège a été, tantôt limité : aux époques de difficultés financières ; tantôt élargi aux veilles d'élections législatives.

Le dernier état législatif de la question est le suivant : une loi du 30 juin 1916 a aboli pour l'avenir, le privilège des bouilleurs de cru, en en laissant seulement la jouissance viagère aux titulaires à cette époque ; une loi du 28 février 1923 a rétabli ce privilège en limitant à 10 litres d'alcool par l'exemption fiscale accordée aux récoltants.

Actuellement l'étendue du privilège est la suivante :

Les bouilleurs de cru bénéficient de la franchise de tous droits pour 10 litres d'alcool. Ils ne paient sur l'excédent de cette production que le droit de consommation (encore bénéficient-ils d'une remise de 10 % s'ils le paient comptant) ils sont exonérés de la taxe de luxe et de la taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.

Ces différents avantages fiscaux privent le Trésor d'une somme de 4 à 500 millions. Mais le Trésor perd beaucoup plus encore par la fraude qui se pratique d'une façon intensive en vue d'éviter le droit actuel de 96 fr. par litre d'alcool. Les spécialistes ont évalué la production en fraude à 800.000 hectolitres, ce qui porterait la perte pour le trésor de deux Milliards.

Le privilège des bouilleurs de cru entraîne donc pour le Trésor une perte totale de deux Milliards 500 Millions.

C'est pourquoi la Chambre de Commerce

« **Croit opportun, au moment où le commerce et l'industrie de sa circonscription ont peine à faire face aux sacrifices financiers qui leur sont demandés, de renouveler sa délibération du 18 décembre 1925 par laquelle elle protestait contre le privilège des bouilleurs de cru, et de signaler aux Pouvoirs publics l'intérêt que représenterait un contrôle rigoureux de la production de ceux-ci, et leur imposition au même titre que les autres citoyens.**

» Décide l'envoi de la présente délibération à M. le ministre des Finances et à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie »

LA CONCURRENCE JAPONAISE. — Plusieurs Chambres des circonscriptions exportatrices ont déjà signalé à l'attention des Pouvoirs publics le danger que faisait courir à l'industrie et au commerce français, la concurrence japonaise sur les marchés étrangers.

De l'examen entrepris par ces Compagnies, il résulte que les mesures douanières et les surtaxes de change sont insuffisantes pour écarter le danger de cette concurrence.

Le Japon, abondamment pourvu d'une main d'œuvre active et peu rémunérée, qui n'est protégée par aucune loi sociale, sera difficilement concurrencé sur les marchés étrangers tant que pèsera, sur notre industrie et notre commerce, le poids trop onéreux des charges fiscales et sociales qui leur sont imposées et entretiennent la cherté de la vie.

On ne pourra atténuer les effets de cette concurrence qu'en y répondant, en France, par une évolution économique, orientée vers une diminution du coût de la vie qui est plus élevé que dans n'importe quel pays du monde. Seule, cette diminution pourra permettre une production à meilleur marché et une vente à des prix plus avantageux pour la clientèle extérieure.

Cette politique, que semble d'ailleurs décidé à suivre le Gouvernement actuel, sera certainement plus efficace que les seules barrières douanières et les contingentements.

La Chambre de Commerce émet le vœu :

« Qu'en vue de la lutte contre la concurrence étrangère, et spécialement japonaise, les Pouvoirs publics s'orientent fermement vers une politique de vie moins chère et de déflation des charges fiscales et sociales ».

Décide l'envoi de la présente délibération à M. le ministre du Commerce et de l'Industrie et à M. le ministre des Finances.

COORDINATION DES TRANSPORTS. — La Chambre de Commerce de Tourcoing, dans sa séance du 16 décembre 1932, avait émis un vœu en faveur de la coordination des transports.

Ce vœu a reçu satisfaction par les dispositions du décret du 19 avril 1934.

La Chambre de Commerce a examiné les dispositions de ce décret qui contribue à réaliser la coordination des transports et dont la mise en application doit finalement aboutir à une entente entre les chemins de fer et les transporteurs routiers.

L'ENVASEMENT DU CANAL DE TOURCOING. — La Chambre de Commerce a été avertie par l'Administration Municipale que, pour répondre à un vœu qu'elle a émis le 1er décembre 1933, M. le ministre des Travaux publics venait d'ordonner l'adjudication des travaux de dragage de l'embranchement de Tourcoing du canal de Roubaix.

Ces travaux seront exécutés cette année.

P. T. T. — Divers ressortissants avaient attiré l'attention de la Chambre de Commerce sur les retards qu'avaient subis des lettres à destination de l'Amérique du Sud, transportées par la voie des airs, postées le samedi à Tourcoing, avant la levée de 12 h. 45.

A la suite d'une démarche de la Chambre de Commerce, l'Administration s'est livrée à une enquête de laquelle il résulte que les retards sont imputables à un classement défectueux qui a fait arriver ces lettres après le départ de l'avion. L'Administration a pris des mesures pour éviter que de telles irrégularités se reproduisent.

D'autre part, une levée préparatoire des lettres avion à destination de l'Amérique du Sud aura lieu le samedi à 10 h. 45, deux heures avant la dernière levée de 12 h. 45.

Les lettres avion trouvées à la levée préparatoire, seront expédiées par le train précédent et auront ainsi un délai moins réduit pour le réacheminement et les transbordements en cours de route.

CONVENTION FRANCO-BELGE AU SUJET DE LA CIRCULATION DES VÉHICULES AUTOMOBILES. — La Chambre de Commerce a homologué une réponse établie par la Commission des Douanes à un questionnaire adressé par M. le ministre du Commerce et de l'Industrie à propos de l'étude d'un projet de convention entre la France et la Belgique, pour le règlement des conditions d'admission et de circulation des véhicules automobiles, transportant des voyageurs et des marchandises de part et d'autre de la frontière.

SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE LA CIRCONSCRIPTION. — La Chambre de Commerce publiera très prochainement un travail sur la situation industrielle et commerciale de sa circonscription, destiné à mettre à jour l'inventaire qu'elle a édité en 1932.

MARCHÉ A TERME. — La Chambre de Commerce de Tourcoing, pour répondre au désir qui lui en a été exprimé par le Comité National Français, de la Chambre de Commerce internationale, a décidé de communiquer à cet organisme une documentation sur le marché à terme de Tourcoing.

TARIFICATION DE L'ÉLECTRICITÉ. — M. Georges Filpo, trésorier, a rendu compte des démarches entreprises par la Chambre de Commerce, en accord avec l'Office d'Energie électrique des 1re et 2e Régions économiques, en vue d'arriver à l'amélioration de la tarification de l'électricité.

Aucune solution définitive n'est encore intervenue à ce sujet, mais, dès à présent, on peut envisager une issue favorable aux pourparlers en cours au sujet de la création d'un nouvel index économique électrique.

OFFICE DE COMPENSATION. — La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants, la liste des numéros de bordereaux auxquels s'arrêtent les payements effectués par l'Office de Compensation.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX. — La Chambre de Commerce tient à la disposition de ses ressortissants différents rapports sur la situation des marchés de l'Union Sud-Africaine, sur la situation économique et financière de la Suède et une notice-guide de l'exportateur et du voyageur en Palestine.

DISPENSAIRE D'HYGIÈNE SOCIALE

A 16 h. 30, consultation des maladies du sang et de la peau, 30, rue des Ursulines.